AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1130
FR0000038242-FS0557

30 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LUMIBIRD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juin 2025, complété par un courrier reçu le 30 juin 2025, Mme Ruthi Wertheimer[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 juin 2025, indirectement par l'intermédiaire de la société 7-Industries Holding B.V.[2] qu'elle contrôle le seuil de 5% du capital de la société LUMIBIRD et détenir indirectement 1 065 069 actions LUMIBIRD représentant autant de droits de vote, soit 4,74% du capital et 3,11% des droits de vote de cette société[3], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Ruthi Wertheimer	0	0,00	0	0,00
7- Main Ltd.[4]	0	0,00	0	0,00
7-Industries B.V [5]	0	0,00	0	0,00
7-Industries Holding B.V[2]	1 065 069	4,74	1 065 069	3,11
Total Ruthi Wertheimer	**1 065 069**	**4,74**	**1 065 069**	**3,11**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions LUMIBIRD hors et sur le marché.

———

[1] Mme Ruthi Wertheimer a déclaré ne détenir directement aucune action LUMIBIRD.
[2] Société filiale détenue à 100% par 7-Industries B.V, elle-même détenue à 100% par 7-Main Ltd, elle-même détenue à 100% par Mme Ruthi Wertheimer.
[3] Sur la base d'un capital composé de 22 466 882 actions représentant 34 253 416 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Société détenue directement à 100% par Mme Ruthi Wertheimer.
[5] Société détenue directement à 100% par 7-Industries B.V.